

17th session of the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples

United Nations – EMRIP 8-12 July 2024

Session 10. *Travaux futurs du mécanisme d'experts et suivi des études thématiques et des avis*

Congress Mondial Amazigh (CMA)

Madame la présidente, amis peuples autochtones, honorable assistance, Azul sumatha.

Je m'adresse à vous au nom du Congrès Mondial Amazigh, défenseur des droits et des intérêts des peuples amazighs, peuples autochtones d'Afrique du Nord.

Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones produit de nombreuses études, et rapports qui contribuent à la connaissance, à la promotion et la protection des droits des peuples autochtones et particulièrement autour de principes fondamentaux fondant la reconnaissance des peuples autochtones, le droit à l'autodétermination et le droit au consentement préalable libre et éclairé.

De Ces contributions conséquentes et documentées, le Mécanisme d'experts fournit des avis, des conseils et de recommandations au conseil des droits de l'homme pour l'éclairer sur le respect des engagements des états vis-à-vis de la déclaration sur les droits des peuples autochtones.

Nous tenons donc à remercier le mécanisme d'expert pour ce travail nécessaire, utile et indispensable.

Il est cependant primordial de renforcer le suivi des recommandations issues de ces nombreuses études, par la mise en place de dispositifs et de mécanismes de surveillance et d'évaluation impliquant fortement les peuples autochtones

Ce mécanisme de suivi à créer, devra veiller à la mise en œuvre pleine et efficace des recommandations faites par le Mécanisme d'experts aux gouvernements.

L'expérience nous apprend que sans un mécanisme de suivi, les recommandations restent lettre morte et cela est décevant et décourageant pour les PA.

Ce mécanisme de suivi devra aussi veiller à ce que les gouvernements s'emploient à faire connaître et à communiquer sur les recommandations qui leur sont faites non seulement par le MEDPA mais aussi par le RS, le Forum Permanent et les organes des Traités. Jusqu'à présent, dans nos pays, aucun Etat n'informe le grand public sur l'existence des recommandations des instances de l'ONU et même pire, certains gouvernements comme celui de l'Algérie, nous jette en prison si nous publions par nos propres moyens les conclusions et les recommandations des organes de l'ONU.

A ce sujet je voudrais attirer particulièrement votre attention sur la question des représailles. En tant qu'Amazighs-Kabyles, Nous ne pouvons pas retourner dans notre pays après notre participation à des rencontres organisées par l'ONU comme celle-ci car nous irons directement en prison dès notre arrivée à l'aéroport. C'est ce qui est arrivé à Kamira Nait Sid, la coprésidente de notre organisation, condamnée par la justice Algérienne à 3 ans de prison. Beaucoup la connaissent ici parce qu'elle a participé presque à toutes les sessions du Medpa jusqu'à son arrestation en 2021.

D'une manière ou d'une autre, les états d'Afrique du Nord doivent être mis dans l'obligation de respecter leurs engagements internationaux. Ils doivent cesser immédiatement toutes les injustices exercées sur les Amazighs, non reconnus comme peuples autochtones, il faut que les Etats cessent de déposséder les Amazighs de leurs terres et ressources, qu'ils cessent leur racisme et leurs discriminations, les arrestations arbitraires, et les massacres des civils Kel-Tamasheq-Touaregs en ce moment au nord-Mali.

Je vous remercie.